

**PROGRAMME FÉDÉRAL BELGE DE
COOPÉRATION INTERNATIONALE
COMMUNALE (PCIC) BURKINA FASO - PHASE
2022-2026**

1. Gender Equality :	1
2. Aid to Environment :	1
3. Participatory Development / Good Governance :	2
4. Trade development :	0
5. Biodiversity :	0
6. Climat Change – Mitigation :	0
7. Climat Change – Adaptation :	1
8. Desertification :	0
9. RMNCH - Reproductive, Maternal, Newborn and Child Health :	0
10. HIV / AIDS :	0
11. Children's Rights :	1
12. Disability :	0
13. Nutrition :	0

1. D4D - Better use of big data :	No
2. D4D - Digital for inclusive society :	Yes
3. D4D - Digital for inclusive and sustainable economic growth :	No
4. Private Sector Development :	No
5. Health - Sexual and reproductive health :	No
6. Health - Quality medicines :	No
7. Health - Health financing and Universal Health Coverage :	No
8. Refugees :	No
9. Covid-19 :	No

Catégorisation : Positionnement par rapport aux objectifs de la coopération belge au développement, tels que décrits dans ses notes stratégiques

Education

L'outcome proposé rencontre, directement ou indirectement, les 3 principales priorités de la Coopération belge :

1. Rappelons que le Code général des collectivités territoriales (loi n°055-2004/AN du 21/12/2004) stipule en son article 96 que celles-ci ont en charge les acquisition, construction et gestion des écoles préscolaires, primaires et secondaires (priorité 1). Il importe donc qu'elles optimisent et pérennisent la mobilisation des ressources financières pour mener à bien cette politique locale, et c'est ce à quoi vise précisément le R5 (ODD 1.a).

2. La présente intervention concerne l'un des PMA (priorité 2).

3. Et à nouveau, pourvoir tout enfant d'une identité juridique (R3 – ODD 16.9) dès sa naissance contribue aux efforts mondiaux en matière d'éducation (ODD 4.1) en ce sens que cela pose de façon déterminante les bases d'une équité d'accès à l'éducation au-delà du niveau primaire (priorité 3):

- quelle que soit l'origine sociale ;
- quel que soit le genre.

En effet, comme également expliqué relativement à notre positionnement en matière de genre, pour obtenir son certificat d'études primaires, l'enfant doit avoir un dossier incluant un extrait d'acte de naissance. S'il n'en dispose pas, il reste possible de se le procurer mais ces opérations de régularisation tardives sont payantes, et ce coût ne sera pas forcément assuré par les familles les plus précaires, et moins encore si l'enfant est de sexe féminin, en particulier dans les zones rurales.

Droits de l'Enfant

Cœuvrer au problème crucial d'une gestion transparente et participative du territoire contribue résolument à la mise en application des 3 principes qui sous-tendent la problématique des droits de l'enfant (3P) :

1. Protection : l'enregistrement des naissances selon des dispositifs sécurisés (ODD 16.9 – R3) permet résolument de lutter contre la traite des enfants.

2. Prestations (garantir l'accès des enfants aux services et équipements) : une gouvernance locale qui, à terme, puisse offrir aux familles des prestations de service public de qualité (ODD 16.6 – R1) permet :

- aux autorités locales et autres institutions publiques de développer correctement les politiques spécifiques en faveur des enfants (en particulier celles relatives à l'éducation et à la santé) ;
- aux enfants, via leur identité juridique, d'accéder aux services publics les concernant directement (par exemple, la vaccination, l'accès à l'enseignement secondaire – cf. notre positionnement en matière de genre, etc.).

3. Participation : pour les enfants, l'identité juridique est la clé d'accès à la citoyenneté et à la participation à la vie publique (ODD 16.7 – R2), laquelle devient pleine et entière à l'âge adulte, notamment au travers de l'exercice du droit de vote (et pourrait également être d'ores et déjà expérimentée via les conseils communaux des enfants).

Environnement et Changement climatique

La présente intervention rencontre, directement ou indirectement, 2 des priorités de la Coopération belge :

1. elle vise en son R7 à progressivement instaurer une gouvernance environnementale au niveau des autorités communales, qui en sont un acteur-clé, afin que soient de plus en plus systématiquement prises en compte les préoccupations de conservation et de protection de l'environnement dans les politiques locales, notamment l'aménagement du territoire (priorité 1). Les communes jouent en effet un rôle déterminant en la matière eu égard aux compétences qui leur sont dévolues par la loi en termes de schéma directeur d'aménagement, de plans d'urbanisme et d'aménagement urbain, de règles relatives à l'usage et à l'affectation

des sols de la commune et de plans de développement économique et social. Elles peuvent également faire preuve d'exemplarité en termes de recours aux énergies renouvelables pour les infrastructures qui les concernent, ce à quoi elles sont invitées au travers du PCIC ;

2. l'outcome contribue par son R4 à réduire le phénomène, néfaste pour l'environnement, de l'accaparement des terres, en cartographiant leur territoire, ainsi qu'en maîtrisant et sécurisant leur registre foncier, comme préalable à une reconnaissance des droits fonciers (priorité 2).

Enfin, l'intervention s'attachera aussi dorénavant, comme prévu dans son R5 (ODD 1.a), à augmenter le taux de recouvrement des recettes fiscales, dans le but que les communes burkinabè disposent progressivement de ressources financières suffisantes, notamment pour une gestion publique durable des eaux, des forêts, des terres et des sols, et des déchets (priorité 2).

Genre

Le PCIC aborde la question du genre par une approche mainstream (notamment via le R8) et peut contribuer très significativement à 2 des 4 priorités de la Note de la Coopération belge :

1. en matière d'Éducation et de prise de décision (priorité 1):

a. le R3, dédié à la généralisation progressive de l'identité juridique (ODD 16.9), prévoit d'œuvrer efficacement à la normalisation de la déclaration spontanée des faits d'EC, en particulier à la déclaration de naissance des filles.

De ce fait, à moyen terme, l'intervention contribue à l'accès des jeunes filles à un niveau d'éducation secondaire, voire supérieur (ODD 4.1). En effet, pour obtenir son certificat d'études primaires, l'enfant doit avoir un dossier incluant un extrait d'acte de naissance. S'il n'en dispose pas, il reste possible de se le procurer mais ces opérations de régularisation sont payantes et ce coût ne sera pas forcément assuré par les familles les plus précaires, et moins encore si l'enfant est de sexe féminin. Il s'ensuit de nettes inégalités de genre dans la poursuite de l'éducation au-delà du niveau primaire et donc dans l'accès futur à des fonctions rémunératrices et à responsabilités.

b. Le R2, qui ambitionne de développer une gouvernance locale participative (ODD 16.7), sera la porte d'entrée idéale pour inclure davantage les femmes dans la prise de décision politique.

2. En matière de Santé (priorité 2), on comprendra l'absolue nécessité d'un enregistrement systématique des naissances pour une couverture maximale des populations (de sexe féminin en particulier) par les politiques sanitaires qui doivent les atteindre (R3). Les MSP entre communes et acteurs de santé sont d'ailleurs déjà aujourd'hui une réalité sur laquelle il convient de continuer de s'appuyer. L'ensemble des données ventilées selon le genre, issues de systèmes modernes et fiables d'EC, alimenteront en outre directement les statistiques nationales pour une mise en application de politiques genrées à ce niveau (ODD 17.18).

Numérisation - Digital for Development D4D

L'outcome s'inscrit explicitement dans la priorité 2 de la Note de la Coopération belge sur ce thème, Le numérique pour des sociétés inclusives, et en particulier dans ses volets :

1. Inclusion démocratique: sur base de l'expérience menée par le PCIC au Bénin en matière de numérisation des actes d'état civil, la reprise informatique des actes existants, doublée d'une actualisation, doit déboucher à terme sur des bases de données d'état civil, et donc électorales, complètes et actualisées. Le R3 pour le Burkina Faso (ODD 16.9) répond donc directement à la préoccupation exprimée par la note précitée, qui rappelle que « Il est impossible de garantir les droits des citoyens si leur existence n'est ni connue ni documentée ».

2. Égalité à des services de base de qualité

La digitalisation commencera également à se déployer dans d'autres domaines de la vie communale, en particulier :

a. en matière de politique foncière, au travers de cartographies et systèmes SIG (R4) devant permettre des avancées significatives pour ce qui est de l'aménagement durable du territoire, la gestion des infrastructures et la planification (en aidant notamment à mieux cibler les investissements pour la fourniture des services de base et de première nécessité), conditions sine qua non à des prestations publiques au bénéfice de tous les citoyens sans exception (R1 - ODD 1.4);

b. en matière de mobilisation et de gestion plus transparente des ressources (R5 - ODD 1.a), au travers d'une gestion informatisée des impôts, taxes et redevances, impliquant également une mise en connexion avec les différentes bases de données communales, et notamment celle relative au registre foncier. Comme on le comprendra, il s'agit ici aussi d'un passage obligé à une organisation locale capable d'assurer, en toute équité, les services publics de proximité (R1 - ODD 1.4).

Bonus d'allocation des subsides : Thèmes prioritaires et priorités stratégiques

Approche basée sur les droits humains

Comme décrit dans notre dossier d'agrément, l'objectif général du PCIC est de lutter contre la pauvreté dans ses pays partenaires en organisant un accès adéquat de la population à la citoyenneté (notamment au travers du R3 - ODD 16.9, et avec une attention particulière pour les femmes, qui en sont davantage privées), condition sine qua non à ce que chaque citoyen se voie effectivement doté de droits humains fondamentaux : la scolarité, la santé, la libre circulation, le vote, la propriété, ou encore l'accès aux biens et services publics de proximité (R1 - ODD 1.4)

A cet effet, notre stratégie s'inscrit elle aussi logiquement dans une approche fondée sur les droits. Ainsi, pour la phase 2022-2026, le PCIC :

a. poursuit son objectif global de renforcement des capacités des autorités locales à prendre en charge leur propre développement, tout en s'appuyant plus systématiquement que par le passé sur des MSPs, en particulier avec la société civile, dans le but que les décisions prises en conseil communal soient plus largement acceptées et soutenues par la population (R2) ;

b. continue de placer le centre de gravité du pilotage chez les communes bénéficiaires, au travers de la dynamique collective qu'il a favorisée et qui a été très positivement appréciée tant par elles-mêmes que par l'évaluation externe ;

c. place la notion d'exercice par les citoyens de leurs droits au cœur du processus de changement souhaité (R8).

En matière de gouvernance, la stratégie ici privilégiée :

a. œuvrera, après que les bases de fonctionnement des services d'état civil aient été solidifiées au cours de la phase 2017-2021 – car elles en sont une condition préalable – à la mobilisation des ressources financières, en dynamisant notamment le recouvrement des impôts et taxes, pour permettre aux villes et communes de faire face à leurs politiques de développement local (ODD 1.a – R5) ;

b. promeut un suivi-évaluation rigoureux et participatif des plans de développement communaux (R6).

Travail décent et durable

Comme le prévoit le R1, le PCIC contribue à ce que les agents communaux évoluent dans un environnement de gouvernance modernisée, laquelle modernité implique évidemment qu'ils puissent exercer leur mission dans un cadre de travail décent et bénéficient d'une GRH rigoureuse et respectueuse des droits des travailleurs.

Genre

Comme démontré plus en détail à la question relative à notre positionnement par rapport aux priorités de la Coopération belge en matière de genre, le PCIC approche cette problématique par une approche mainstream (mise en lumière notamment dans le R8, dédié à la recherche de changements sociétaux et comportementaux, en ce compris en matière d'égalité de genres), et peut contribuer très significativement, à moyen, voire court terme :

1. à l'accès des jeunes filles à un niveau d'éducation secondaire, voire supérieur (ODD 4.1), via la généralisation de l'identité juridique (R3 – ODD 16.9), qui sera particulièrement suivie pour ce qui est des jeunes filles au travers d'indicateurs genrés ;
2. à la participation à la vie publique locale (R2 – ODD 16.7), au travers de la mise sur pied de cadres de concertation ad hoc ;
3. de ce fait, à l'autonomisation des femmes, via l'accès futur à des fonctions rémunératrices et à responsabilités ;
4. à l'accès aux politiques de santé qui les concernent (santé sexuelle et droits reproductifs notamment), grâce à la mise à disposition de données ventilées selon le genre, issues de systèmes modernes et fiables d'état civil (R3 – ODD 17.18). De manière plus générale, ces statistiques genrées serviront d'ailleurs utilement l'ensemble des politiques publiques.

Notons enfin que, dans une moindre mesure, compte tenu du poids du contexte culturel traditionnel, l'intervention contribuera à terme à renforcer l'accès des femmes à la propriété foncière, lequel demeure une source importante d'inégalités de genre, via les R4 et R8 (ODD 1.4), qui prévoient d'opérer des actions de sensibilisation et de veiller à une prise en compte accrue des femmes et du respect de leurs droits dans ce domaine.

Environnement

Comme démontré plus en détail à la question relative à notre positionnement par rapport aux priorités de la Coopération belge en matière d'environnement et de dérèglement climatique, l'intervention peut contribuer aux axes mis en avant par la Note d'orientation politique. En effet, ceux-ci, qu'il s'agisse d'une gestion durable de l'eau, des sols et des forêts, de l'agro-agriculture ou d'une urbanisation raisonnée, nécessitent en effet impérativement :

1. un niveau de maîtrise adéquat du territoire, et celui-ci passe obligatoirement par un renforcement des capacités de planification et de gestion foncière (en ce compris la sécurisation des droits fonciers – R2), allant de la réalisation de cartographies à la constitution de registres fonciers, à leur exploitation et actualisation, certes à des fins fiscales (R5 – ODD 1.a), mais aussi avec pour objectif premier de permettre que la poursuite des ambitions précitées repose sur des données fiables (ODD 17.18) ;
2. en complément, l'instauration progressive d'une gouvernance environnementale (R7) au niveau des autorités communales, qui en sont un acteur-clé, afin que soient de plus en plus systématiquement prises en compte les préoccupations de conservation et de protection de l'environnement dans les politiques locales, et que, comme indiqué dans l'outcome, les populations puissent évoluer dans un cadre de vie sain et résilient.

Enfin, à des fins d'exemplarité, le recours aux énergies renouvelables se trouve en filigrane dans toutes les opérations de sécurisation énergétique des administrations communales burkinabè (laquelle est comprise dans le R1 dédié à l'efficacité des administrations locales).

Outcome commun à l'intérieur d'un Programme commun

Comme expliqué en annexe 7, pour des questions d'efficience, l'UVCW et Brulocalis, quoiqu'en Programme commun, se répartissent la responsabilité de la mise en œuvre en fonction du nombre de leurs communes membres actives sur le pays et développent des stratégies opérationnelles quelque peu différentes, car répondant à la réalité propre de leur région (respectivement Wallonie et Région de Bruxelles-Capitale) et de ces pays. C'est ainsi que l'outcome Burkina Faso ne concerne, dans sa mise en œuvre, que des partenariats entre communes wallonnes (à l'exception de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre) et burkinabè, et n'est donc pas, au sens strict, commun à l'UVCW et Brulocalis.

Cependant, les échanges et partages de pratiques entre pays partenaires, au sein du Programme commun, sont réels :

1. en termes de processus : les nouvelles méthodes collaboratives testées au Burkina Faso (de même qu'au Bénin), saluées et encouragées par l'évaluation externe sont, lorsque cela est pertinent, progressivement exploitées par Brulocalis et adaptées à la situation spécifique des pays partenaires qu'elle suit plus particulièrement. Nous pensons ici notamment à l'approche expérimentée dès 2014 au Burkina Faso, plus collective et dont le pilotage s'est peu à peu déplacé vers les institutions locales partenaires. Et de tels effets sont prévus de se poursuivre à l'avenir ;
2. au niveau sectoriel également : du fait que les pays partenaires d'Afrique de l'Ouest et centrale suivent logiquement des étapes de développement similaires (gestion de l'état civil, foncière, fiscale, des ressources humaines, etc.), il apparaît clairement que les outcomes sur ces pays, de même que certains résultats, sont convergents (citons à titre d'exemple le R5 Burkina Faso et le R1 Sénégal dédiés à la mobilisation des ressources financières). L'UVCW et Brulocalis assurent donc les transpositions pertinentes inter pays des avancées engrangées, y compris au cours des programmations précédentes.

Complémentarités et synergies avec les interventions d'ENABEL

Des contacts rapprochés avec ENABEL ont été pris afin d'identifier conjointement de potentiels points d'intersection entre nos interventions respectives au Burkina Faso.

Un intérêt partagé s'est ainsi porté sur la localisation des expériences pilotes qu'ENABEL entend mener en termes de structuration de la police municipale dans des communes partenaires du PCIC, et donc déjà renforcées en termes de gouvernance et de gestion de projets, et ainsi aptes à participer efficacement à ces opérations. C'est ainsi que les Communes de Gourcy et de Tiébélé, partenaires du PCIC depuis une dizaine d'années, ont déjà marqué leur intérêt à participer à cette opération.

L'UVCW s'est d'ores et déjà engagée à faciliter l'intervention d'ENABEL au besoin, à en diffuser les acquis le plus largement possible, non seulement auprès de ses 7 autres communes partenaires burkinabè mais aussi auprès d'autres institutions locales, y compris issues de pays partenaires où ces acquis pourraient être aisément transposés.

De son côté, ENABEL suivra attentivement les travaux menés dans le PCIC en matière de gestion foncière, en ce compris la prise en compte de la problématique des populations itinérantes (LNOB).

Une convention entre nos deux organisations pourrait voir le jour en fonction du déroulement des travaux.

Description de l'outcome, des résultats et de la stratégie

Description des résultats prévus

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Outcome: D'ici 2026, les communes burkinabè participant au PCIC auront renforcé leurs capacités organisationnelles et de gestion participative et transparente en vue de promouvoir une déclaration universelle des faits d'état civil et une politique foncière sensible au genre, de manière à se doter progressivement, sur une base autonome, juste et sécurisée, de ressources financières croissantes en soutien à un développement durable et à la résilience locale face aux effets des changements climatiques.
Indicator title :	IOV 0.1 Cumul des moyennes mobiles, sur les 5 dernières années, du budget annuel des investissements sur fonds propres des communes du PCIC (à partir de 2022)
Indicator description :	IOV 0.1 Cumul des moyennes mobiles, sur les 5 dernières années, du budget annuel des investissements sur fonds propres des communes du PCIC (à partir de 2022)
Baseline :	634193
Target Year 3 – 31/12/2024 :	634193
Target Year 5 – 31/12/2026 :	665903

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Outcome: D'ici 2026, les communes burkinabè participant au PCIC auront renforcé leurs capacités organisationnelles et de gestion participative et transparente en vue de promouvoir une déclaration universelle des faits d'état civil et une politique foncière sensible au genre, de manière à se doter progressivement, sur une base autonome, juste et sécurisée, de ressources financières croissantes en soutien à un développement durable et à la résilience locale face aux effets des changements climatiques.
Indicator title :	IOV 0.2. Cumul des moyennes mobiles, sur les 5 dernières années, du budget annuel total des communes du PCIC (à partir de 2022)
Indicator description :	IOV 0.2. Cumul des moyennes mobiles, hors financements internationaux, sur les 5 dernières années, du budget annuel total des communes du PCIC (à partir de 2022)
Baseline :	1902580
Target Year 3 – 31/12/2024 :	1902580
Target Year 5 – 31/12/2026 :	1997709

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Efficacité: Résultat 1 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC ont renforcé leurs capacités organisationnelles, institutionnelles et individuelles en vue de fournir des services de base de qualité en prérequis aux services de proximité , à la suite de la mise en œuvre des recommandations issues d'un état des lieux complet
Indicator title :	IOV 1.1. Pourcentage moyen des agents des administrations communales du PCIC ayant, dans l'année, participé dans le cadre de leurs fonctions à un exercice d'évaluation croisée
Indicator description :	IOV 1.1. Pourcentage moyen des agents des administrations communales du PCIC ayant, dans l'année, participé dans le cadre de leurs fonctions à un exercice d'évaluation croisée
Baseline :	0
Target Year 3 – 31/12/2024 :	24
Target Year 5 – 31/12/2026 :	35

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Efficacité: Résultat 1 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC ont renforcé leurs capacités organisationnelles, institutionnelles et individuelles en vue de fournir des services de base de qualité en prérequis aux services de proximité , à la suite de la mise en œuvre des recommandations issues d'un état des lieux complet
Indicator title :	IOV 1.2. Nombre de points d'amélioration proposés dans l'année par les usagers aux administrations communales bénéficiaires du PCIC
Indicator description :	IOV 1.2. Nombre de points d'amélioration proposés dans l'année par les usagers aux administrations communales bénéficiaires du PCIC
Baseline :	0
Target Year 3 – 31/12/2024 :	135
Target Year 5 – 31/12/2026 :	225

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Efficacité: Résultat 1 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC ont renforcé leurs capacités organisationnelles, institutionnelles et individuelles en vue de fournir des services de base de qualité en prérequis aux services de proximité , à la suite de la mise en œuvre des recommandations issues d'un état des lieux complet
Indicator title :	IOV 1.3. Nombre de ces points d'amélioration (I1.2) ayant été résolus dans la même année
Indicator description :	IOV 1.3. Nombre de ces points d'amélioration (I1.2) ayant été résolus dans la même année
Baseline :	0

Target Year 3 – 31/12/2024 :	90
Target Year 5 – 31/12/2026 :	180

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Décision: Résultat 2 : D'ici 2026, les délibérations prises en conseil communal sont plus systématiquement mises en œuvre et plus largement acceptées et soutenues par la population grâce aux dispositifs d'information, de sensibilisation et de participation mis en place, s'appuyant sur les acteurs locaux pertinents
Indicator title :	IOV 2.1. Nombre annuel d'éléments issus de procès-verbaux de cadres de concertation locaux, recensés par le PCIC, soit non proposés à l'ordre du jour du conseil communal, soit proposés, mais non retenus
Indicator description :	IOV 2.1. Nombre annuel (moyen pour l'ensemble des communes du PCIC) d'éléments issus de procès-verbaux de cadres de concertation locaux, recensés par le PCIC (incluant ou non l'institution communale), soit non proposés à l'ordre du jour du conseil communal, soit proposés, mais non retenus
Baseline :	26
Target Year 3 – 31/12/2024 :	21
Target Year 5 – 31/12/2026 :	17

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Décision: Résultat 2 : D'ici 2026, les délibérations prises en conseil communal sont plus systématiquement mises en œuvre et plus largement acceptées et soutenues par la population grâce aux dispositifs d'information, de sensibilisation et de participation mis en place, s'appuyant sur les acteurs locaux pertinents
Indicator title :	IOV 2.2. Nombre annuel (moyen pour l'ensemble des communes du PCIC) de sessions des cadres de concertation locaux recensés par les acteurs du PCIC
Indicator description :	IOV 2.2. Nombre annuel (moyen pour l'ensemble des communes du PCIC) de sessions des cadres de concertation locaux recensés par les acteurs du PCIC
Baseline :	2
Target Year 3 – 31/12/2024 :	4
Target Year 5 – 31/12/2026 :	6

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Identité: Résultat 3 : D'ici 2026, une proportion toujours croissante des populations des communes participant au PCIC, tendant vers les 100%, disposent d'une identité juridique sécurisée et bénéficient pleinement de leurs droits de citoyens , conformément aux nouvelles orientations nationales en matière d'état civil.
Indicator title :	IOV 3.1. Proportion moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC des naissances déclarées en zones rurales dans le total des déclarations de naissance
Indicator description :	IOV 3.1. Proportion moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC des naissances déclarées en zones rurales dans le total des déclarations de naissance
Baseline :	38
Target Year 3 – 31/12/2024 :	45
Target Year 5 – 31/12/2026 :	52

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Identité: Résultat 3 : D'ici 2026, une proportion toujours croissante des populations des communes participant au PCIC, tendant vers les 100%, disposent d'une identité juridique sécurisée et bénéficient pleinement de leurs droits de citoyens , conformément aux nouvelles orientations nationales en matière d'état civil.
Indicator title :	IOV 3.2. Proportion moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC des naissances de filles déclarées en zones rurales dans le total des déclarations de naissances en zones
Indicator description :	IOV 3.2. Proportion moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC des naissances de filles déclarées en zones rurales dans le total des déclarations de naissances en zones
Baseline :	39,08
Target Year 3 – 31/12/2024 :	43,50
Target Year 5 – 31/12/2026 :	50

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Identité: Résultat 3 : D'ici 2026, une proportion toujours croissante des populations des communes participant au PCIC, tendant vers les 100%, disposent d'une identité juridique sécurisée et bénéficient pleinement de leurs droits de citoyens , conformément aux nouvelles orientations nationales en matière d'état civil.
Indicator title :	IOV3.3 Proportion des régularisations de naissances de filles en zones rurales dans le total de l'année des régularisations de déclarations de naissance en zones rurales
Indicator description :	IOV 3.3 Proportion des régularisations de naissances de filles en zones rurales dans le total de l'année des régularisations de déclarations de naissance en zones rurales
Baseline :	12,5
Target Year 3 – 31/12/2024 :	27,5
Target Year 5 – 31/12/2026 :	49

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Identité: Résultat 3 : D'ici 2026, une proportion toujours croissante des populations des communes participant au PCIC, tendant vers les 100%, disposent d'une identité juridique sécurisée et bénéficient pleinement de leurs droits de citoyens , conformément aux nouvelles orientations nationales en matière d'état civil.
Indicator title :	IOV 3.4. Nombre cumulé de faits d'état civil encodés et numérisés au sein de l'ensemble des communes du PCIC
Indicator description :	IOV 3.4. Nombre cumulé de faits d'état civil encodés et numérisés au sein de l'ensemble des communes du PCIC
Baseline :	258014
Target Year 3 – 31/12/2024 :	785126
Target Year 5 – 31/12/2026 :	1052051

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Identité: Résultat 3 : D'ici 2026, une proportion toujours croissante des populations des communes participant au PCIC, tendant vers les 100%, disposent d'une identité juridique sécurisée et bénéficient pleinement de leurs droits de citoyens , conformément aux nouvelles orientations nationales en matière d'état civil.
Indicator title :	IOV 3.5. Moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC de la proportion d'actes encodés et numérisés par rapport au nombre total d'actes recensés
Indicator description :	IOV 3.5. Moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC de la proportion d'actes encodés et numérisés par rapport au nombre total d'actes recensés
Baseline :	19,06
Target Year 3 – 31/12/2024 :	60,62
Target Year 5 – 31/12/2026 :	80

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Propriété: Résultat 4 : D'ici 2026, une part progressive, tendant vers au moins 50% (en moyenne pour l'ensemble des communes participant au PCIC), des droits fonciers sont confirmés et reconnus à partir des documents de présomption de propriété.
Indicator title :	IOV 4.1. Nombre des parcelles loties pour l'ensemble des communes du PCIC (au 31 décembre de l'année)
Indicator description :	IOV 4.1. Nombre des parcelles loties pour l'ensemble des communes du PCIC (au 31 décembre de l'année)
Baseline :	64372
Target Year 3 – 31/12/2024 :	64372
Target Year 5 – 31/12/2026 :	70809

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Propriété: Résultat 4 : D'ici 2026, une part progressive, tendant vers au moins 50% (en moyenne pour l'ensemble des communes participant au PCIC), des droits fonciers sont confirmés et reconnus à partir des documents de présomption de propriété.
Indicator title :	IOV 4.2. Moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC de la proportion du territoire urbain et autre territoire loti effectivement couvert par le registre foncier (au 31 décembre de l'année)
Indicator description :	IOV 4.2. Moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC de la proportion du territoire urbain et autre territoire loti effectivement couvert par le registre foncier (au 31 décembre de l'année)
Baseline :	21,80
Target Year 3 – 31/12/2024 :	21,80
Target Year 5 – 31/12/2026 :	23,98

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Propriété: Résultat 4 : D'ici 2026, une part progressive, tendant vers au moins 50% (en moyenne pour l'ensemble des communes participant au PCIC), des droits fonciers sont confirmés et reconnus à partir des documents de présomption de propriété.
Indicator title :	IOV 4.3. Moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC du retard maximal d'actualisation de la base de données du registre foncier (en semaines, au 31 décembre de l'année)
Indicator description :	IOV 4.3. Moyenne pour l'ensemble des communes du PCIC du retard maximal (en semaines) d'actualisation de la base de données du registre foncier (en semaines, au 31 décembre de l'année)
Baseline :	35
Target Year 3 – 31/12/2024 :	30
Target Year 5 – 31/12/2026 :	20

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Propriété: Résultat 4 : D'ici 2026, une part progressive, tendant vers au moins 50% (en moyenne pour l'ensemble des communes participant au PCIC), des droits fonciers sont confirmés et reconnus à partir des documents de présomption de propriété.
Indicator title :	IOV 4.4. Nombre total, pour l'ensemble des communes du PCIC, des documents de présomption, ou de reconnaissance, de propriété émis dans l'année
Indicator description :	IOV 4.4. Nombre total, pour l'ensemble des communes du PCIC, des documents de présomption, ou de reconnaissance, de propriété émis dans l'année
Baseline :	1169
Target Year 3 – 31/12/2024 :	1227
Target Year 5 – 31/12/2026 :	1286

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.1. Nombre annuel de bulletins d'impôt foncier émis dans l'ensemble des communes du PCIC
Indicator description :	IOV 5.1. Nombre annuel de bulletins d'impôt foncier émis dans l'ensemble des communes du PCIC
Baseline :	83
Target Year 3 – 31/12/2024 :	94
Target Year 5 – 31/12/2026 :	114

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.2. Nombre annuel de bulletins d'impôt hors-foncier émis dans l'ensemble des communes du PCIC

Indicator description :	IOV 5.2. Nombre annuel de bulletins d'impôt hors-foncier émis dans l'ensemble des communes du PCIC
Baseline :	1093
Target Year 3 – 31/12/2024 :	1156
Target Year 5 – 31/12/2026 :	1206

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.3. Nombre annuel de bulletins de taxe et de redevance émis dans l'ensemble des communes du PCIC
Indicator description :	IOV 5.3. Nombre annuel de bulletins de taxe et de redevance émis dans l'ensemble des communes du PCIC
Baseline :	1505
Target Year 3 – 31/12/2024 :	1726
Target Year 5 – 31/12/2026 :	1836

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV5.4. Nombre annuel de bulletins d'impôt foncier émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement
Indicator description :	IOV5.4. Nombre annuel de bulletins d'impôt foncier émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement
Baseline :	16,6
Target Year 3 – 31/12/2024 :	18,8
Target Year 5 – 31/12/2026 :	22,8

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.5. Nombre annuel de bulletins d'impôt hors-foncier émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement
Indicator description :	IOV 5.5. Nombre annuel de bulletins d'impôt hors-foncier émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement
Baseline :	1312
Target Year 3 – 31/12/2024 :	1387
Target Year 5 – 31/12/2026 :	1447

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.6. Nombre annuel de bulletins de taxe et de redevance émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement
Indicator description :	IOV 5.6. Nombre annuel de bulletins de taxe et de redevance émis (dans l'ensemble des communes du PCIC) ayant fait l'objet d'un recouvrement
Baseline :	1806
Target Year 3 – 31/12/2024 :	2071
Target Year 5 – 31/12/2026 :	2203

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.7. Recettes annuelles au titre d'impôt foncier, toutes communes du PCIC confondues
Indicator description :	IOV 5.7. Recettes annuelles au titre d'impôt foncier, toutes communes du PCIC confondues
Baseline :	70432
Target Year 3 – 31/12/2024 :	91775
Target Year 5 – 31/12/2026 :	107020

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.8. Recettes annuelles au titre d'impôt hors-foncier, toutes communes du PCIC confondues
Indicator description :	IOV 5.8. Recettes annuelles au titre d'impôt hors-foncier, toutes communes du PCIC confondues
Baseline :	43666
Target Year 3 – 31/12/2024 :	57386
Target Year 5 – 31/12/2026 :	66533

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.9. Recettes annuelles au titre de taxes et redevances, toutes communes du PCIC confondues
Indicator description :	IOV 5.9. Recettes annuelles au titre de taxes et redevances, toutes communes du PCIC confondues
Baseline :	433665
Target Year 3 – 31/12/2024 :	464517
Target Year 5 – 31/12/2026 :	495006

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.10. Pourcentage annuel moyen d'augmentation des recettes au titre d'impôt foncier dans les communes du PCIC
Indicator description :	IOV 5.10. Pourcentage annuel moyen d'augmentation des recettes au titre d'impôt foncier dans les communes du PCIC
Baseline :	4,44
Target Year 3 – 31/12/2024 :	5,5
Target Year 5 – 31/12/2026 :	6,5

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.11. Pourcentage annuel d'augmentation moyen des recettes au titre d'impôt hors-foncier dans les communes du PCIC
Indicator description :	IOV 5.11. Pourcentage annuel d'augmentation moyen des recettes au titre d'impôt hors-foncier dans les communes du PCIC
Baseline :	0,44
Target Year 3 – 31/12/2024 :	2,78
Target Year 5 – 31/12/2026 :	4,22

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Ressources: Résultat 5: D'ici 2026, les communes béninoises participant au PCIC disposent de mécanismes d' optimisation et de pérennisation de la mobilisation des ressources financières endogènes pour faire face à leurs politiques de développement local.
Indicator title :	IOV 5.12. Pourcentage annuel d'augmentation moyen des recettes au titre de taxes et redevances dans les communes du PCIC
Indicator description :	IOV 5.12. Pourcentage annuel d'augmentation moyen des recettes au titre de taxes et redevances dans les communes du PCIC
Baseline :	1,67
Target Year 3 – 31/12/2024 :	3,11
Target Year 5 – 31/12/2026 :	4,5

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Suivi: Résultat 6 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC maîtrisent des dispositifs concertés et outils de suivi-évaluation de leurs politiques , en soutien à la prise de décision, et développent des outils de communication, prioritairement à l'attention des publics les plus enclavés et vulnérables.
Indicator title :	IOV 6.1. Délai moyen pour l'ensemble des communes du PCIC du retard moyen de tenue des sessions d'évaluation périodique de l'année du plan de développement communal
Indicator description :	IOV 6.1. Délai moyen (en semaines) pour l'ensemble des communes du PCIC du retard moyen de tenue des sessions d'évaluation périodique de l'année du plan de développement communal
Baseline :	4
Target Year 3 – 31/12/2024 :	2
Target Year 5 – 31/12/2026 :	1

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Suivi: Résultat 6 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC maîtrisent des dispositifs concertés et outils de suivi-évaluation de leurs politiques , en soutien à la prise de décision, et développent des outils de communication, prioritairement à l'attention des publics les plus enclavés et vulnérables.
Indicator title :	IOV 6.2. Nombre total de séances d'information organisées par les conseillers à destination de leur circonscription endéans le mois qui précède ou qui suit une session d'évaluation périodique du plan de développement local, toutes communes du PCIC
Indicator description :	IOV 6.2. Nombre total de séances d'information (structurées) organisées par les conseillers (ventilés par sexe) à destination de leur circonscription endéans le mois qui précède ou qui suit une session d'évaluation périodique du plan de développement local, toutes communes du PCIC confondues
Baseline :	125 hommes - 52 femmes
Target Year 3 – 31/12/2024 :	44 hommes - 10 femmes
Target Year 5 – 31/12/2026 :	89 hommes - 19 femmes

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Suivi: Résultat 6 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC maîtrisent des dispositifs concertés et outils de suivi-évaluation de leurs politiques , en soutien à la prise de décision, et développent des outils de communication, prioritairement à l'attention des publics les plus enclavés et vulnérables.
Indicator title :	IOV 6.3. Nombre total estimé dans l'année de personnes ayant participé aux séances d'information organisées par les conseillers à destination de leur circonscription endéans le mois qui précède ou qui suit une session d'évaluation périodique du plan de de
Indicator description :	IOV 6.3. Nombre total (par sexe) estimé dans l'année de personnes ayant participé aux séances d'information organisées par les conseillers à destination de leur circonscription endéans le mois qui précède ou qui suit une session d'évaluation périodique du plan de développement local, toutes communes du PCIC confondues
Baseline :	0 hommes - 0 femmes
Target Year 3 – 31/12/2024 :	405 hommes - 135 femmes
Target Year 5 – 31/12/2026 :	1053 hommes - 567 femmes

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Suivi: Résultat 6 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC maîtrisent des dispositifs concertés et outils de suivi-évaluation de leurs politiques , en soutien à la prise de décision, et développent des outils de communication, prioritairement à l'attention des publics les plus enclavés et vulnérables.
Indicator title :	IOV 6.4. Nombre de communes du PCIC disposant d'un plan de développement communal actualisé
Indicator description :	IOV 6.4. Nombre de communes du PCIC disposant d'un plan de développement communal actualisé
Baseline :	2
Target Year 3 – 31/12/2024 :	5
Target Year 5 – 31/12/2026 :	9

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Suivi: Résultat 6 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC maîtrisent des dispositifs concertés et outils de suivi-évaluation de leurs politiques , en soutien à la prise de décision, et développent des outils de communication, prioritairement à l'attention des publics les plus enclavés et vulnérables.
Indicator title :	IOV 6.5. Moyenne annuelle par commune du nombre de sessions d'évaluation périodique du plan de développement communal
Indicator description :	IOV 6.5. Moyenne annuelle par commune du nombre de sessions d'évaluation périodique du plan de développement communal
Baseline :	1
Target Year 3 – 31/12/2024 :	2
Target Year 5 – 31/12/2026 :	3

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Territoire: Résultat 7 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC ont élaboré des instruments de développement économique et social local durable , respectueux de l'environnement, et d'une affectation plus harmonieuse de l'espace , gage d'une cohésion sociale et territoriale , en cohérence avec les orientations politiques nationales.
Indicator title :	IOV 7.1. Nombre total, toutes communes du PCIC confondues, de recommandations prises en compte associées au schéma directeur
Indicator description :	IOV 7.1. Nombre total, toutes communes du PCIC confondues, de recommandations prises en compte associées au schéma directeur
Baseline :	0
Target Year 3 – 31/12/2024 :	0
Target Year 5 – 31/12/2026 :	9

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Territoire: Résultat 7 : D'ici 2026, les communes participant au PCIC ont élaboré des instruments de développement économique et social local durable , respectueux de l'environnement, et d'une affectation plus harmonieuse de l'espace , gage d'une cohésion sociale et territoriale , en cohérence avec les orientations politiques nationales.
Indicator title :	IOV 7.2. Proportion moyenne, toutes communes du PCIC confondues, des recommandations prises en compte dans le total des recommandations associées au schéma directeur
Indicator description :	IOV 7.2. Proportion moyenne, toutes communes du PCIC confondues, des recommandations prises en compte dans le total des recommandations associées au schéma directeur
Baseline :	0
Target Year 3 – 31/12/2024 :	0
Target Year 5 – 31/12/2026 :	6

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Changement: Résultat 8 : D'ici 2026, une part mesurable des habitants et autres acteurs des communes participant au PCIC se familiarisent avec les principes fondamentaux d'ouverture, de solidarité, de respect et d'acceptation mutuels , et adoptent des comportements positifs favorables aux changements souhaités en termes de fréquentation de l'administration communale, d'exercice de leurs droits et du respect de leurs obligations.
Indicator title :	IOV 8.1. Nombre de (types de) résolutions spécifiques établies et promues par l'ensemble des Communes du PCIC sous le signe du développement durable auxquelles les citoyens sont invités à adhérer spontanément
Indicator description :	IOV 8.1. Nombre de (types de) résolutions spécifiques établies et promues par l'ensemble des Communes du PCIC sous le signe du développement durable auxquelles les citoyens sont invités à adhérer spontanément, en lien avec les 7 premiers Résultats du Programme, ainsi qu'avec d'autres aspects encore de la vie communale non directement abordés par le PCIC.
Baseline :	0
Target Year 3 – 31/12/2024 :	27

Target Year 5 – 31/12/2026 :	54
Formulation de l'outcome ou du résultat :	Changement: Résultat 8 : D'ici 2026, une part mesurable des habitants et autres acteurs des communes participant au PCIC se familiarisent avec les principes fondamentaux d'ouverture, de solidarité, de respect et d'acceptation mutuels , et adoptent des comportements positifs favorables aux changements souhaités en termes de fréquentation de l'administration communale, d'exercice de leurs droits et du respect de leurs obligations.
Indicator title :	IOV 8.2. Total annuel du nombre de résolutions individuelles (garanties) prises, tous types de résolution et toutes communes du PCIC confondues
Indicator description :	IOV 8.2. Total annuel du nombre de résolutions individuelles (garanties) prises, tous types de résolution et toutes communes du PCIC confondues
Baseline :	0
Target Year 3 – 31/12/2024 :	350
Target Year 5 – 31/12/2026 :	1550

Formulation de l'outcome ou du résultat :	Changement: Résultat 8 : D'ici 2026, une part mesurable des habitants et autres acteurs des communes participant au PCIC se familiarisent avec les principes fondamentaux d'ouverture, de solidarité, de respect et d'acceptation mutuels , et adoptent des comportements positifs favorables aux changements souhaités en termes de fréquentation de l'administration communale, d'exercice de leurs droits et du respect de leurs obligations.
Indicator title :	IOV 8.3. Nombre total annuel, par sexe, toutes communes du PCIC confondues, de visites des services de l'administration communale dans l'attente d'une prestation
Indicator description :	IOV 8.3. Nombre total annuel, par sexe, toutes communes du PCIC confondues, de visites des services de l'administration communale dans l'attente d'une prestation
Baseline :	27250 hommes - 31150 femmes
Target Year 3 – 31/12/2024 :	28250 hommes - 32150 femmes
Target Year 5 – 31/12/2026 :	30250 hommes - 33990 femmes

Activités, groupes-cibles et bénéficiaires

Typologie des activités

R1:

- Diagnostics/audits et mise en œuvre des recommandations, y compris en matière de sécurité
- Elaboration/actualisation des manuels de procédures
- Formation des agents, des élus et autres acteurs locaux pertinents
- (Poursuite de l') équipement des services centraux et des structures communales de proximité
- Mise en corrélation des bases de données communales
- Organisation générale de la GRH
- Publicité de l'organisation des services

R2:

- Plaidoyers
- Définition/révision des stratégies locales dans les divers domaines de compétences et opérationnalisation
- Mise sur pied de cadres de concertation
- Modernisation du processus de reddition de comptes

R3:

- Registres d'état civil: état des lieux, remise en état, archivage
- Opérationnalisation des centres secondaires d'état civil
- Mise sur pied et exploitation des bases de données d'état civil

R4:

- Registres fonciers: cartographies, mise sur pied des bases des données et du système d'exploitation, mises à jour

R5:

- Elaboration/actualisation de plans stratégiques communaux de mobilisation des ressources
- Organisation générale du système de recouvrement
- (Poursuite de l') opérationnalisation/extension du guichet unique
- Opérationnalisation de la gestion des matières

R6:

- Vulgarisation du Plan de développement communal
- Développement de dispositifs et outils de suivi-évaluation

R7:

- Organisation de l'adressage et du panneauage
- Elaboration et application des Schémas directeurs d'aménagement des communes, des Plans d'affectation des sols et des Plans de développement urbain, en intégrant les principes d'un développement durable
- Définition d'une stratégie et organisation communales de base en matière environnementale
- Expérience pilote de soutien à une exploitation vertueuse du patrimoine naturel et culturel

R8:

- Elaboration/révision et mise en œuvre des stratégies de communication/sensibilisation
- Organisation de la mutualisation des pratiques et de la dissémination des acquis

Groupe(s)-cible(s)

Directement: les élus et agents communaux concernés par les secteurs d'intervention dans les 9 communes burkinabè bénéficiaires du PCIC :

- o 578 hommes ;
- o 179 femmes.

Indirectement, dans le cadre de MSPs:

- o les partenaires locaux des communes (OSC, institutions publiques et organisations privées), en soutien à l'atteinte de l'outcome et à la ToC locale ;
- o les autorités de tutelle, du fait que le développement de l'administration locale les amène à faire évoluer leurs législation et pratiques.

Bénéficiaires

L'ensemble des citoyens de ces 9 communes, estimé à :

- 515.305 hommes ;
- 545.130 femmes.

Soit un total de 1.060.435 citoyens (source : Résultats préliminaires du 5ème Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH) – septembre 2020)

Titre de l'annexe de référence :	Annexe 1 - Toc Burkina Faso - PPA 2022-2026
Titre de l'annexe de référence :	Annexe 2 - Analyse des risques Burkina Faso - PPA 2022-2026

Description des tâches entre ACNG associés

Non applicable – cf. nos explications à la partie II.B.8

Description de la Pertinence

1. Positionnement de l'outcome par rapport aux politiques

a. locales

L'outcome répond aux **besoins et attentes**:

- o des **institutions publiques locales partenaires**, et, à ce titre, s'inscrit dans **leurs Plans de développement communaux**: le renforcement de leurs capacités à maîtriser leur territoire est en effet un préalable important à toute ambition d'autonomie financière et à la mise en œuvre de toute politique publique de proximité;
- o des **populations burkinabè**: en effet, l'accès des populations aux biens et services de base, en ce compris la citoyenneté, dépend intrinsèquement de l'existence d'autorités locales compétentes et fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté endémique au Burkina Faso.

b. nationales

Du côté burkinabè, l'outcome du Programme de CIC s'inscrit:

- o dans les 6 objectifs spécifiques de la Note de **Politique nationale de décentralisation** à l'horizon 2040, à savoir:
 1. services publics locaux accessibles et de qualité (R1)
 2. accompagnement du développement économique local et de la cohérence territoriale (R7)
 3. renforcement des capacités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale des collectivités territoriales (R1)
 4. amélioration du financement de la décentralisation (R5)
 5. promotion de la gouvernance locale participative (R2 et R6)
 6. gestion efficace et efficiente du processus de décentralisation (R1)
- o s'inscrit dans la **Stratégie nationale de l'état civil (SNEC)**.

c. internationales

- o Dans la lignée de l'**ODD 16**, le Programme de CIC au Burkina Faso vise à soutenir au niveau local une bonne gouvernance garante des droits humains (dont les droits de la femme et de l'enfant), en interaction constructive avec une société civile vectrice de changement social inclusif et durable. Il contribue plus spécifiquement aux cibles suivantes de l'ODD 16:
 - o **16.6**: Institutions efficaces, responsables et transparentes (R1)
 - o **16.7**: Participation/ représentation à tous les niveaux dans la prise de décisions (R2 et R6)
 - o **16.9**: Identité juridique (R3)
- o Ce faisant, comme expliqué aux points II.B.7 et II.B.8, il impacte aussi positivement les ODD et cibles:
 - o **1.a**: Mobilisation des ressources (R5)
 - o **1.4**: Accès aux services de base (R1) et à la propriété (R4)
 - o **4.7**: Education en faveur de modes de vie durables (R8)
 - o **11.6**: Réduction de l'impact environnemental négatif des villes (R7)
 - o **17.18**: Données de qualité (R3, R4, R5 et R7)
- o Enfin, l'outcome est aligné avec le **Programme indicatif national de l'UE 2014-2020** pour le Burkina Faso, qui prévoit en son secteur Gouvernance:
 - un OS 1 dédié à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, qui se décline en un résultat 1.3 consacré à l'amélioration des capacités des acteurs de la décentralisation
 - un OS 2 dédié au renforcement de l'Etat de droit, qui se décline en un résultat 2.2 dévolu à la modernisation de l'état civil (R3).

2. Lien avec la ToC

La pertinence de la ToC repose sur celle de l'outcome, qui en est l'élément central.

3. Intégration du thème transversal genre

Comme expliqué aux chapitres II.B.7 et II.B.8, le PCIC approche la question du genre par une approche *mainstream*, en œuvrant directement au respect des droits de **tous** les citoyens, que toute mission de service public digne de ce nom se doit de garantir, avec, en conséquence, une attention particulière portée aux plus vulnérables, dont les femmes. A un horizon de 5 ans, cette préoccupation se reflète dans 2 résultats:

- le **R3**, dédié à la **généralisation de l'identité juridique**, en particulier au bénéfice des femmes et des filles. Deux IOV ont été prévus à cet effet, avec un focus sur les zones rurales, qui sont celles où se trouve le plus freiné, pour des raisons culturelles et socio-économiques, l'accès des femmes à ce droit fondamental (IOV 3.2 et 3.3);
- le **R6**, dédié au **suivi-évaluation des politiques publiques locales**, afin de s'assurer que les femmes seront bien impliquées dans les sessions d'information/évaluation organisées par la commune autour de l'exécution de son Plan communal de développement (IOV 6.2 et 6.3).

A noter qu'il a été convenu avec les communes burkinabè que, même s'ils seraient hautement souhaitables sur le principe, des IOV genrés relatifs à la reconnaissance des propriétés foncières (R4) ne seraient pas encore pertinents, du fait d'un contexte de production agricole (familial), traditionnel et culturel encore peu ouvert à cette évolution. Mais une évolution positive en la matière sera recherchée, notamment via les travaux du R8, lié à la stimulation de changements comportementaux et sociétaux, qui, de façon générale, vient en renfort transversal à toute la démarche liée à l'égalité des genres.

4. Intégration du thème transversal de la protection de l'environnement et des ressources naturelles

Comme expliqué aux chapitres II.B.7 et II.B.8, l'outcome:

- vise en son **R7** à progressivement instaurer une **gouvernance environnementale** au niveau des autorités communales, qui en sont un acteur-clé, afin que soient de plus en plus systématiquement prises en compte les préoccupations de conservation et de protection de l'environnement dans les politiques locales, notamment l'aménagement du territoire, en les conciliant avec les impératifs sociaux, économiques et culturels;
- contribue en son **R2** à **réduire le phénomène**, néfaste pour l'environnement, **de l'accaparement des terres**, en **cartographiant** leur territoire, ainsi qu'en maîtrisant et sécurisant leur registre foncier, comme préalable à une **reconnaissance progressive des droits fonciers**;
- œuvre au travers de son **R8** à faire évoluer les mentalités citoyennes vers une **meilleure connaissance et acceptation des défis climatiques et environnementaux**, en ce compris la préservation des ressources naturelles, voire à un engagement individuel de les relever.

5. Continuité de l'outcome

D'une part, le planning stratégique global sur 5 ans, élaboré à l'entame de la phase 2017-2021 et directement issu de la ToC, avec pour but d'organiser un **phasage temporel logique du développement de base de l'institution communale**, a constitué un excellent fil conducteur, qui n'a dû qu'être peu retouché à l'occasion des planifications opérationnelles bisannuelles.

Mais par manque de temps et surtout de budget, l'ensemble des plans opérationnels découlant de ce planning stratégique n'ont pu être mis en œuvre ; il importe donc de **poursuivre la mise en application de ses orientations initiales**, même si d'autres volets (aménagement du territoire durable, accent sur le rôle majeur des piliers politique et société civile) sont venus compléter l'outcome, et si certaines activités initialement prévues risquent d'être approchées différemment. L'UVCW n'annonçait d'ailleurs pas autre chose dans son dossier d'agrément, à savoir que les travaux qui nous occupent et qui sont le passage obligé pour le développement des services locaux de base aux citoyens devraient en toute probabilité se poursuivre au-delà d'une 1^{ère} phase quinquennale.

D'autre part, l'arrivée de 2 nouvelles communes bénéficiaires dans le PCIC (Tikaré et Bassi) nécessite que restent abordées par l'outcome les **étapes de développement communal** par lesquelles sont déjà passées les autres. Ceci explique que le Chapitre II.C.3 reprenne, à titre de « rattrapage », certaines activités-types déjà largement réalisées par les autres communes durant la phase 2017-2021.

6. Contribution de l'outcome par rapport aux CSC

a. Au niveau géographique

Comme on le voit directement, tant l'outcome que la **cible 5 (Gouvernance)** du CSC Burkina Faso (auquel il est rattaché à titre principal) traitent tous deux de l'efficacité et de la transparence des institutions, en particulier locales, et sont calqués sur l'ODD 16.

b. Au niveau thématique

L'outcome contribue directement et intrinsèquement, comme on le comprendra, aux **cibles 1 et 2 du CSC thématique Villes durables**, qui traitent respectivement de la co-création de la ville durable et du renforcement des capacités des acteurs locaux, dont les autorités locales sont un pilier.

Description de la Cohérence

1. Particularités de l'outcome

De façon générale, l'UVCW et les communes belges qui l'entourent sont les seuls acteurs qui collaborent durablement (parfois depuis plus de 10 ans) avec les 9 municipalités burkinabè bénéficiaires à les **renforcer structurellement** dans leurs capacités organisationnelles, de gestion et financières dans les domaines fondateurs de la mission communale.

2. Complémentarités éventuelles de l'outcome par rapport aux activités d'autres acteurs

D'une identification fine, très récente, des acteurs présents sur ces 9 territoires, nous avons toutefois pu principalement en déduire que l'outcome s'inscrit en complémentarité :

a. au niveau de la coopération belge :

- bilatérale : avec les projets d'Enabel en matière de sécurité publique (v. chapitre II.B.8);
- décentralisée : avec plusieurs ACNG du CSC Villes durables actives dans les mêmes zones géographiques, à savoir le COTA et Echos Communication (v. chapitre II.G.8) ;

b. au niveau international :

- avec USAID (Arr. 2 de Bobo-Dioulasso), dont le programme SERVIR développe des plateformes d'information pour le suivi de l'occupation des sols en soutien à

leur gestion durable ;

- avec le Programme Bravo (OSC italienne présente dans l'Arr. 3 de Ouagadougou), qui fournit des équipements en lien avec la sécurisation des documents d'état civil.

Cette identification sera encore précisée dès le démarrage de la phase 2022-2026, dans le cadre des MSPs qui sont recherchés avec les partenaires locaux des communes (OSC, institutions publiques et organisations privées), en soutien à la mise en œuvre des ToC locales ; d'autres complémentarités, au niveau strictement local, devraient, naturellement, se dessiner.

3. Lien entre la cohérence de l'outcome et la ToC

Tant la vision du Programme à 10 ans que l'outcome qui en découle ont été définis par les communes participantes et sont centraux dans la Théorie collective du Changement (v. annexe 1). La stratégie d'autonomisation des communes bénéficiaires (transparaissant dans l'outcome) est renforcée par le principe de déclinaison de cette ToC à l'échelle locale, obligeant donc à l'intégration des complémentarités qui s'imposent à ce niveau.

4. Cohérence de l'outcome par rapport à d'autres activités de l'organisation

Enfin, l'outcome Bénin se veut une réponse aux défis des processus de décentralisation qui se posent en de nombreux endroits du monde, et s'inscrit directement dans l'**objectif stratégique 7 (OS7) du Plan stratégique transversal de l'UVCW** : « *Renforcer les moyens d'actions internationaux des pouvoirs locaux wallons à soutenir des développements démocratiques et durables depuis l'échelle locale* ». Rappelons que l'UVCW est l'association représentative des 262 municipalités wallonnes, qui a pour mission première de défendre les intérêts des pouvoirs locaux, en Belgique et au-delà des frontières. Au fil des années, le conseil, la formation et la communication ont amplifié l'action de l'Union au service de ses membres et de ses partenaires, en Europe et dans le monde (v. également annexe 7).

Description de l'Efficacité

1. Caractère réaliste et réalisable de l'outcome, en lien avec la ToC

Notons tout d'abord que l'outcome s'inscrivant dans la droite ligne des précédents, et ce depuis 2008, l'expérience a démontré que les activités-types qui lui viennent en soutien sont de nature, dès lors qu'elles suivent un phasage conforme à la ToC, à favoriser l'atteinte des résultats (v. chapitre II.G.1, §5).

Si des changements plus ambitieux sont ultimement visés (et concernent la sphère d'intérêt), l'outcome s'est lui construit sur base de « **changements intermédiaires** », qui se sont traduits en résultats attendus à 5 ans et concernent essentiellement la sphère de contrôle et d'influence, même s'il est attendu que s'installe une évolution progressive des mentalités et des comportements à la faveur d'une forte stratégie de sensibilisation (sous le R8), à l'intention de la sphère d'intérêt. Cette stratégie était par ailleurs, dans une certaine mesure, déjà prévue de se déployer dans le cadre des dernières phases du planning stratégique global 2017-2021, qui n'ont pas pu être mises en œuvre, notamment faute de budgets suffisants (v. chapitre II.G.1 §5).

Quant au renforcement des capacités elles-mêmes, l'outcome fait preuve de réalisme en se limitant à la prestation de **services de base en prérequis à des services de proximité** (R1), ces derniers (assainissement, éducation de base, etc.) étant trop coûteux que pour pouvoir être abordés sans une meilleure autonomie financière. C'est à ce niveau qu'il sera attendu d'obtenir préalablement des effets secondaires très significatifs du PCIC 2022-2026, notamment en termes de recettes communales, avant de pouvoir prétendre à des avancées sur ces services de proximité (v. annexe 1 - ToC). Pour la même raison, notre stratégie LNOB n'inclut pas à court terme la problématique de l'accès à un revenu pour tous, se concentrant à ce stade sur un accès généralisé aux services de base et sur l'équité fiscale : en effet, ce défi ne pourra réalistement être relevé de manière significative que quand les recettes communales futures permettront de soutenir structurellement un développement économique local.

2. Lien direct entre les résultats attendus et l'outcome

« D'ici 2026, les communes burkinabè participant au PCIC auront amélioré :

- « leurs **capacités organisationnelles** et **de gestion** » : **R1, R2, R6** ;
- « **participative et transparente** » : **R1, R2, R6, R8** ;
- « en vue de promouvoir une déclaration universelle des **faits d'état civil** » : **R1, R3** ;
- « et une **politique foncière** sensible au genre » : **R1, R4, R8** ;
- « de manière à se doter progressivement, sur une base autonome, juste et sécurisée, de **ressources financières croissantes** » : **R1, R5** ;
- « en soutien à un **développement durable** et à la **résilience locale** face aux effets des changements climatiques » : **R1, R7, R8**.

3. Identification et utilisation des baselines

Ainsi que précisé dans la partie II.G.2.1 « Particularité de l'outcome », la **spécificité des acteurs** que réunit le PCIC permet par essence, si pas de manière décisive, mais au moins potentiellement, d'attribuer à ce Programme la plupart des changements visés par l'outcome.

Toute la batterie des IOV a été construite à cet effet **en concertation étroite avec les communes partenaires burkinabè**. Dans un souci d'efficience, il a été convenu au sein du groupe Burkina Faso de suivre la **ToC collective sur la base d'IOV de nature quantitative**, et de compléter cette information synthétique à l'échelle d'un suivi transversal des **ToC locales, sur la base d'IOV de nature qualitative**, plus intéressants en termes d'observation de changements au niveau des acteurs locaux et davantage propice à un suivi/évaluation entre pairs, lui-même étant jugé particulièrement approprié à l'exercice d'attribution des effets.

Afin de s'assurer de la fiabilité et comparabilité des données, la collecte des baselines (collectives) a été **encadrée et supervisée** par la coordination pays (Commune de Gourcy), sur base de documents explicatifs et de consignation, et par l'UVCW. Les **sources de vérification** ont été identifiées pour chaque IOV et le fait que celles-ci soient majoritairement constituées par les **instruments de gestion habituels de la commune** (budget, comptabilité publique, bases de données, registres, etc.) garantit leur disponibilité en tout temps et donc aussi lors des futures évaluations. En complément, une **re-vérification de ces baselines** à la faveur d'un exercice planifié de contrôle interne (entre pairs) au Programme est prévue avant la prochaine saisie dans le système IATI.

4. Respect du principe LNOB

La fiche signalétique par partenaire (v. annexe 3) précise que chaque partenariat contribue, à la mesure de ses moyens, à la dynamique collective en fonction de ses ambitions locales, l'idée étant, par souci d'équité, de permettre l'**accessibilité** au Programme à des communes de capacités différentes. Ce même principe sera suivi à l'échelle des futurs MSPs locaux.

Par ailleurs, la ToC identifie différentes **catégories spécifiques d'acteurs** (v. annexe 1, Schéma de la ToC collective, énumérations « LNOB » au sein des « pavés-résultats »), auxquels une attention particulière sera portée à tout moment de la mise en œuvre et du suivi des résultats. Ces catégories sont tant issues des institutions communales (de l'administration comme de la représentation élue, parfois analphabète), que de la société civile, soit en lien avec l'activité

économique, ou avec le statut social, ou encore en lien avec la localisation géographique, l'origine culturelle, l'état civil, le genre et l'état de santé.

Ainsi que le vise ultimement (changements ultimes) et intrinsèquement le PCIC, des **stratégies adaptées, néanmoins réalistes** (v. point 1 supra), « **d'accès** » et **d'appui** à « **l'action** » au bénéfice de tous les publics locaux, avec une attention particulière pour les plus vulnérables (LNOB), seront dès lors développées afin de soutenir l'inclusion de ces derniers et de limiter les effets pervers potentiels à leur encontre. L'approche de **veille étendue** (« **interlinkage** ») de **31 cibles d'ODD** participe également à renforcer ce potentiel de stratégie LNOB intégrée, en vue de considérer la multiplicité des facettes de la discrimination dans toute sa complexité (v. annexe 1 - ToC).

5. Opérationnalisation des approches

a. du CSC Burkina Faso

L'outcome opérationnalise les approches suivantes de sa **cible 5 (Gouvernance)** :

- **A**, via les **R2** et **R6** (qui prévoient des dispositifs de concertation au niveau des décisions locales et du suivi de leur mise en application) ;
- **B**, via le **R8** (dédié à la sensibilisation des populations et à leur engagement pour un développement durable) ;
- **C**, via l'**outcome** (dédié totalement au renforcement des capacités des autorités locales dans une optique durable) ;
- **D**, via le **R2** (qui prévoit que des plaidoyers soient menés au niveau local et supra-local) ;
- et **F**, via le **R6** (consacré au suivi-évaluation des politiques publiques, en particulier de développement local).

b. Du CSC Villes durables

Il opérationnalise comme suit les approches :

1. de la **cible 1 (co-création de la ville durable)** :

- **A**, via les **R7** et **R8** (qui posent les bases d'une politique de développement durable) ;
- **B**, via les **R2** et **R6** (qui favorisent l'émergence de dispositifs concertés de veille et de participation citoyenne, ainsi que de suivi-évaluation des politiques publiques, aussi dans le cadre de MSPs) ;
- **C**, via le **R1** (qui implique que des plaidoyers soient menés au niveau supra-local) ;
- **D**, via les **méthodes collaboratives inhérentes au PCIC dans son ensemble**, qui repose déjà intrinsèquement sur des logiques de collaboration entre communes et, de plus en plus, entre acteurs au sein de chaque commune ;

2. de la **cible 2 (renforcement des capacités des acteurs locaux)** :

1. **A**, via le **R8** (qui rassemble les opérations de sensibilisation à la ville durable) ;
2. **B** et **D**, via l'**outcome** (dédié totalement au renforcement des capacités des autorités locales dans une optique durable, et au développement d'outils et ressources à cet effet) ;
3. **E**, via les **méthodes collaboratives inhérentes au PCIC dans son ensemble**, qui repose déjà intrinsèquement sur une logique d'échange et d'apprentissage entre pairs :
 - entre communes burkinabè et belges depuis toujours ;
 - depuis plusieurs années et aujourd'hui largement, entre communes burkinabè et béninoises vu la proximité des enjeux pour ces deux pays, cette démarche étant prévue de s'élargir vers les autres pays partenaires du PCIC ;
 - à l'avenir, entre acteurs locaux homologues de territoires différents, dans le cadre des MSPs évoqués.

Description de l'Efficiace

1. Motivation du budget et de l'allocation des ressources

Le **nombre des communes burkinabè bénéficiaires** est en **croissance**, passant de 7 à 9 dès 2022. En outre, des budgets spécifiques devront être dégagés pour permettre à ces 2 nouvelles communes de bénéficier d'**investissements « de rattrapage »**, déjà financés pour les autres lors des phases de programmation actuelle ou précédentes. Dans le même temps, il apparaît que les **capacités des communes burkinabè à mettre en œuvre les activités** au rythme convenu se sont considérablement renforcées du fait de la dynamique collective que le PCIC a suscitée.

C'est la raison pour laquelle le budget est majoré, de façon à intégrer ces 3 paramètres.

2. Justification des choix en termes d'allocation des ressources

Les modalités de mise à disposition des moyens humains mis à disposition du PCIC contribuent à en garantir la qualité à moindre coût :

- la **mise à disposition du temps de travail par les agents et mandataires des communes belges** garantit non seulement l'apport d'expertise en matière de gestion communale mais se fait aussi à titre gracieux ; seuls apparaissent donc en CO l'équivalent de 0,3 ETP, correspondant à l'appui en expertise de type senior fourni en complément par l'UVCW ;
- les coordinateurs burkinabè, qui sont tous des agents communaux à la compétence et motivation vérifiées, interviennent dans le cadre de leur fonction de service public, et seules sont valorisées (plafonnement à l'appui) leurs **prestations complémentaires au bénéfice de l'ensemble du groupe** ;
- conséquemment, est systématiquement favorisé le **recours aux ressources internes** (humaines, bureaucratiques) des communes burkinabè, limitant ainsi celui à la sous-traitance. Les montants qui lui sont dévolus ne concernent donc, moyennant l'accord de l'UVCW, que des opérations nécessitant le recours à des prestataires spécialisés, à l'exclusion de celles qui relèvent du « core business » de la commune.

Les autres frais de fonctionnement concernent surtout les **frais de mission**, en décroissance relative afin d'exploiter les possibilités de concertation à distance qu'offrent les nouvelles technologies. Ces missions sont en effet soumises à des règles strictes en termes de quantité (variable selon l'implication du partenaire et le caractère indispensable ou non d'une relation en présentiel), de qualité (garantie par une préparation de TdR précis, en concertation avec l'UVCW) et de budget (dont la conformité aux règles est vérifiée *ex ante*).

3. Synergies de type « organisationnel et logistique »

Les synergies entre partenariats belgo-burkinabè sont poussées le plus loin possible et de manière systématique grâce aux dispositifs de gestion mis en place, et en particulier aux planifications opérationnelles, réalisées **collectivement** par les partenariats belgo-burkinabè, ce qui permet, avec la coordination générale

assurée par l'UVCW, de limiter les dépenses :

- en visant des **économies d'échelle** (ex. : recours aux marchés publics groupés chaque fois que cela est possible) ;
- en **limitant la démultiplication des dépenses** simultanées et similaires (ex. : formations organisées collectivement dès lors qu'elles sont nécessaires à toutes les communes burkinabè) ;
- en **capitalisant** pour éviter la répétition des dépenses dans le temps (ex. : prise en compte, si pertinent, par toutes les communes des recommandations émises dans le cadre d'audits antérieurs, même s'ils ne concernaient à l'époque que quelques-unes d'entre elles) ;
- en **mutualisant les expertises** présentes au sein de la plateforme belgo-burkinabè (ex. : une commune belge supervise la passation du marché public groupé dont est chargé son partenaire burkinabè, au bénéfice de tous) ;
- en **répartissant**, entre coordinateurs burkinabè, à l'occasion de la préparation de chaque planification opérationnelle, **la préparation/mise en œuvre/suivi de chaque activité-type**, au bénéfice de tout le groupe.

Description de l'Impact attendu

1. Niveaux d'impact (dans la sphère d'intérêt)

a. Impact **personnel** dépendant directement de la sphère d'influence :

- sur **l'ouverture au changement et la participation dans le chef de tout citoyen présent sur le territoire** comme levier transformateur (du type *Actions individuelles et collectives*) ;
- relativement **direct** dans un premier temps : lié à la **stratégie de suivi-action** (v. annexe 1 – point 7) ;
- qui devrait se répandre par lui-même indirectement (tache d'huile).

b. Impact **social et environnemental**, reposant sur un ensemble de conditions préalables à réunir (changements intermédiaires visés) **via l'atteinte de l'ensemble des résultats** :

- plus **indirect** ;
- dans les **domaines d'intervention impliquant la population** : protection des identités juridiques, reconnaissance des propriétés de tous, participation de tous aux décisions et au suivi des politiques locales, dont la préservation de l'environnement (via l'aménagement du territoire), comme levier transformateur (du type *Gouvernance*).

2. Echelle de l'impact

- L'**ensemble de la population locale** est **visé**, y compris les catégories les plus vulnérables (v. schéma de la ToC) : approches mainstream via les leviers d'impact privilégiés ;
- de façon **réaliste** (v. IOV, chapitre II.C.2) : prudence en termes d'adhésion et de participation de la population à la vie communale ;
- avec possibilité d'actions de **diffusion et de démultiplication** (moyennant des budgets suffisants) ;
- dans le cadre d'une **stratégie d'observation** (veille) sur les contributions aux cibles des ODD secondaires.

3. Lien avec la ToC

L'impact est très largement intégré dans la ToC :

- le **point de départ** du PCIC 2022-2026 est l'**Agenda 2030** et les leviers d'impact de l'ONU ;
- la **stratégie de changement** vise un impact sur la citoyenneté de « toute » la population (y compris LNOB) ;
- les **hypothèses majeures** sont liées à l'impact ;
- des **ajustements mainstream** se feront en fonction de l'impact pressenti.

Description de la Durabilité

1. Durabilité

La question de la **durabilité**, tout comme celle du **renforcement des capacités institutionnelles** dans un objectif d'**autonomisation** des communes partenaires, parce qu'elles sont liées, est **intrinsèquement prise en compte** dans le PCIC Burkina Faso.

a. **technique** :

- via la **formation/recyclage systématique du public-cible** à toute nouvelle dimension dans la mise en œuvre (technique, législative, etc.), et l'élaboration/actualisation des **procédures y relatives** (R1) ;
- via une **GRH renforcée** des administrations locales et une **sécurisation** de leur fonctionnement (R1).

b. **financière** :

- via l'outcome, en particulier le R5, qui vise directement la **mobilisation des ressources financières**;
- via la stratégie d'autonomisation par le **développement du travail en plateforme** et par la mutualisation des ressources, qui vise directement à réduire la dépendance des communes burkinabè aux interventions extérieures (aide internationale et recours à la sous-traitance privée).

c. **sociale** :

- parce que les communes burkinabè sont **aux commandes du processus**, à ses différentes étapes (v. chapitre II.G.7) ;
- parce que le R8 se concentrera sur les **changements de comportement et de mentalité** en vue de favoriser le passage à l'action, notamment dans le chef de la population (v. annexe 1 - ToC).

d. **institutionnelle** :

- via, l'implication des **élus** (formations, plaidoyers, etc.) ;
- en les invitant à **acter officiellement** les décisions locales qui s'imposent ;
- en articulant les actions avec les **orientations données par les autorités locales et supra-locales** ;
- via un **engagement de longue durée de la très grande majorité des communes belges participantes** à soutenir leur partenaire.

e. **écologique** :

- via la structuration d'une gouvernance et organisation communale **qui prenne transversalement et structurellement en compte la composante environnementale**, notamment au travers d'une maîtrise raisonnée de l'aménagement du territoire (R7) ;
- via une **conscientisation des citoyens** visant à modifier durablement leurs comportements, notamment pour un meilleur respect de l'environnement (R8).

2. Renforcement des capacités

Le Programme de CIC a historiquement pour objectif global de contribuer au **renforcement des capacités des institutions locales partenaires** à prendre en charge leur propre développement dans leurs domaines de compétence.

3. Stratégie de désengagement/d'autonomisation

La durabilité des effets repose stratégiquement sur :

- le **mode de gouvernance**: participatif, basé sur des MSPs de long terme et sur un suivi-évaluation des politiques mises en œuvre (R2 et R6) ;
- le **mode de gestion**: via la culture du travail en plateforme, qui permet aux communes bénéficiaires de se doter d'un potentiel d'autonomie de fonctionnement et de ressources en savoir-faire (voir point 1.b ci-dessus) ;
- le **mode d'acquisition** : via une appropriation des enjeux liés à l'état civil, à la fiscalité, à l'aménagement du territoire, socioculturelle par les populations (R8) et technique par les personnes responsabilisées au sein des services administratifs de la commune ;
- le **mode de financement**: via l'adoption d'une comptabilité matière, qui permet la viabilité financière des investissements (voir point 1.b ci-dessus), et, plus généralement, la mise sur pied de mécanismes d'optimisation/pérennisation de la mobilisation des ressources financières (R5) ;
- **l'implication des autorités nationales** dans le processus (quand cela est possible et pertinent).

4. Conscientisation citoyenne

Comme en attestent les IOV 8.1 et 8.2, le R8 vise à susciter l'engagement individuel d'un maximum de citoyens, sur base de résolutions proposées par les autorités locales, à adopter des comportements appropriés, dans toute une série de domaines, allant du respect de l'environnement à la bienveillance envers l'altérité culturelle.

Description de la Stratégie de Partenariat

1. Implication des partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'outcome

Comme expliqué par l'analyse contextuelle relative à la gouvernance dans le CSC, l'un des principaux enjeux touche à l'**approfondissement de la décentralisation** au Burkina Faso et aux retombées positives attendues de celles-ci en matière de droits humains, dont l'accès à la citoyenneté. Pour relever ce défi, le choix du PCIC de mettre au cœur de l'action des partenariats entre **communes** se justifie de manière évidente.

Les **communes burkinabè** sont donc non seulement impliquées, mais aussi **aux commandes du processus**, à ses différentes étapes:

- **élaboration du Programme** dans toutes ses composantes, jusqu'aux activités-types (AT). A noter que le coordinateur pays (en représentation de la plateforme burkinabè), aux côtés de l'UVCW (en représentation de la plateforme belge), a été **activement associé à tous les stades de la conception du CSC Burkina Faso**. Ceci garantit une excellente compréhension des enjeux posés dans le CSC et du lien entre ce dernier et l'outcome;
- **expression** par les communes burkinabè **de leurs priorités locales**, en préalable à chaque planification opérationnelle (collective), en lien avec la ToC;
- **pilotage de la coordination, mise en œuvre et suivi des activités-types** par les coordinateurs locaux burkinabè;
- à l'occasion de la préparation de chaque AT, identification par le coordinateur responsable des **facteurs de respect des critères CAD** propres à celle-ci;
- **pilotage et révision des orientations stratégiques et politiques** au travers de la plateforme des communes burkinabè.

Les communes belges interviennent à chacune de ces mêmes étapes, avec un rôle d'**appui-conseil** et de **facilitation**.

2. Adéquation du nombre de partenaires

- Le choix de concentrer le PCIC sur 3 pays du côté wallon (5 au total avec le volet bruxellois) permet d'atteindre une **masse critique** de communes dans chaque pays partenaire, laquelle est nécessaire à leur conférer un poids et une visibilité au niveau national qui leur permet de participer, dans un rôle moteur (bottom-up), aux processus de décentralisation, voire, signe d'appropriation de cette dernière, d'interroger les autorités nationales dans leur rôle de coordinateur du développement, avec le soutien de leurs partenaires belges;
- il est avéré que le mode de gestion du PCIC, parce qu'il a de plus en plus évolué vers une approche collective favorisant la **responsabilité des communes burkinabè** et la **dynamique de groupe**, lui permet, malgré des ressources humaines très limitées, de « prendre à bord » un nombre substantiel de partenaires. Ce nombre, qui était de 7, pourra sans difficulté passer à 9, avec en sus les communes de Tikaré et de Bassi;
- bien qu'encore à formaliser, des partenariats d'acteurs du changement au niveau local permettront de renforcer l'ancrage et l'appropriation des résultats. Ils seront considérés comme des **partenaires indirects** du PCIC, mais néanmoins alignés sur lui au travers des ToC locales, et n'alourdiront donc pas le fonctionnement de la plateforme.

3. Stratégie de renforcement des capacités des partenaires en faveur de la durabilité technique

En sus des éléments évoqués au chapitre II.G.6, rappelons que le PCIC repose sur un **travail de pair à pair** (politiques et administratifs/techniques) au sein du monde communal dans une logique **d'apprentissage sur le terrain, par le faire**:

- en **bilatéral**, dans le cadre des partenariats communaux belgo-burkinabè;
- en **collectif**, entre homologues issus de territoires différents.

Eu égard aux besoins du PCIC, qui se veut très intégré, ont été développés des **mécanismes de coordination** très structurés, en appui à la fois à la mise en œuvre des actions programmées et au suivi du renforcement de capacités:

- coordination **générale**, par l'UVCW et la plateforme belgo-burkinabè;
- coordination **locale** : par un duo de coordinateurs locaux (belge et burkinabè) des communes partenaires;
- coordination **pays** : par un coordinateur **local coopté** parmi les communes burkinabè;
- coordination par **activité-type** : par un coordinateur **local coopté** parmi les communes burkinabè par activité-type.

La coordination collective, dont la pertinence a déjà été confirmée par l'évaluation à mi-parcours, permet notamment:

- la **mutualisation des ressources et des potentiels**;
- l'**optimisation de la gestion** du groupe des communes burkinabè participantes;
- le soutien à la **pérennisation** des bénéfices et des pratiques vertueuses acquis grâce aux financements;
- l'**auto-évaluation collective**;
- l'évaluation de « pairs à pairs », encadrée par un évaluateur externe;
- le soutien à l'**exploitation des actions pilotes** (en se reposant sur la multiplicité des foyers de compétences pilotes).

4. Lien entre le(s) partenaire(s) et les groupes-cibles

Le PCIC se concentre depuis ses débuts exclusivement sur des matières de compétence communale, conformément aux lois du pays partenaire, et veut favoriser la normalisation de la collaboration internationale comme vecteur de développement. Ainsi, comme par le passé, doivent être considérés comme **partenaires** pour le Burkina Faso les **partenariats de commune belge à commune partenaire burkinabè** qui répondent à certains critères minimaux en termes d'engagement politique et de capacité de coordination.

En vue de soutenir les ambitions locales en matière de décentralisation, le PCIC vise un renforcement des **groupes-cibles** suivants (v. chapitre II.C.4):

- directement, au sein de ces municipalités burkinabè: les **élus locaux et agents des services communaux** concernés par les secteurs d'intervention dans les 9 communes participant au PCIC;
- indirectement, dans le cadre de MSPs:
- les partenaires locaux des communes (OSC, institutions publiques et organisations privées), en soutien à l'atteinte de l'outcome et à la ToC locale;
- les autorités de tutelle, de par le fait que le développement de l'administration locale les amène à faire évoluer leur organisation, la législation et leurs pratiques.

Description des Synergies

En lien avec l'outcome Burkina Faso, des **synergies opérationnelles** sont prévues de se concrétiser **avec 2 ACNG belges accréditées** (v. projets de convention en annexes 6a, b et c). Dans les 2 cas :

- les **conventions** sont **tripartites**, et associent tant l'UVCW que Brulocalis ;
- les parties visent l'objectif commun suivant : partager les compétences, outils et pratiques innovants en faveur d'une **gestion communale durable**, en lien avec la **déclinaison au Burkina Faso du CSC « Villes durables »**, en particulier avec ses cibles 1 et 2 ;
- elles mènent conjointement tout **plaidoyer** allant dans le sens de leurs intérêts communs (notamment sur la question du genre) ;
- elles partagent leur expertise et mettent à disposition tout **vecteur de communication** propre pouvant assurer les publicité et diffusion nécessaires autour de ces activités ;
- elles exécutent les activités précitées sur base de leurs **ressources humaines et financières** propres telles que disponibles au sein de leurs Programmes soutenus par la DGD ;
- dans la mesure où il n'est pas possible à ce stade d'estimer les montants requis, qui dépendront intrinsèquement des opportunités qui se dégageront dans la mise en œuvre des Programmes respectifs de chaque partie, un **budget précis** pour chaque activité commune sera **identifié au fur et à mesure du déroulement des Programmes, et fera l'objet d'un accord écrit entre les parties.**

Nous détaillons ci-après le contenu des engagements spécifiques de l'UVCW envers chacune de ces ACNG, et inversement, pour ce qui concerne le volet Burkina Faso.

1. Entre l'UVCW et Echos Communication :

les parties entendent œuvrer à une gestion communale durable, au travers des 5 axes suivants :

- la qualité de la **relation partenariale** entre communes collaborant au sein de programmes de coopération décentralisée, et en particulier du PCIC ;
- la **participation citoyenne** ;
- la mise en valeur du rôle des **diasporas** ;
- les **ODD** ;
- la **sensibilisation des acteurs intermédiaires** dans une perspective territoriale.

Echos Communication s'engage à :

- selon les critères définis par elle, convenir avec l'UVCW du **choix des communes** où les outils et méthodes développés par elle pourraient être mis en pratique, en lien avec les 5 axes de travail précités ;
- **accompagner** les communes sélectionnées dans leur parcours d'amélioration, aux conditions fixées par elle.

l'UVCW s'engage à :

- **diffuser** largement auprès de ses partenaires **toute information pertinente** en lien avec les outils et méthodes développés Echos Communication ;
- assister Echos Communication à **identifier**, parmi les communes partenaires, celles qui seraient le plus susceptibles d'être accompagnées par Echos Communication en lien avec un ou plusieurs de ses 5 axes de travail précités ;
- de manière générale, **faciliter le travail d'accompagnement** mené par Echos Communication auprès des partenariats et communes ainsi identifiés ;
- **diffuser** à tous ses partenaires **les bonnes pratiques** qui se dégageraient de ces travaux d'accompagnement.

Dans le cadre du **CSC Burkina Faso**, aucune synergie opérationnelle spécifique n'a pu être identifiée avec d'autres acteurs. Cependant, l'UVCW, en tant que sous-leader pour la cible Gouvernance, participera activement à toutes les synergies/complémentarités transversales telles que décrites dans le document.

Notons également que, dans le cadre des ToC qui seront élaborées au niveau local en déclinaison de l'outcome et de ses résultats, et des MSPs qui sont prévus d'en découler, de **multiples synergies** devraient voir le jour, **à l'initiative des communes burkinabè elles-mêmes**, potentiellement avec :

- les structures communales de proximité ;

- les Services déconcentrés de l'Etat et autres institutions publiques supra-locales ;
- les organisations de la société civile ;
- les organisations du secteur privé ;
- les organisations de coopération internationale.

Enfin, une synergie additionnelle est par ailleurs prévue avec **Oxfam Magasins du Monde**, davantage en soutien général au Programme plus qu'à l'outcome Burkina Faso. Toujours en lien avec le CSC « Villes durables », en particulier avec ses cibles 1 et 2, l'UVCW et Brulocalis interviendront principalement en tant que facilitatrices auprès de leurs communes membres : elles relaieront les bonnes pratiques, campagnes de sensibilisation, communications, mobilisations, etc. élaborées par OMdM et pertinentes pour leurs membres, en vue de contribuer à leurs efficacité et efficience (v. annexe 6d).

Description de la prise en compte des recommandations et des apprentissages individuels ou collectifs

1. Prise en compte des leçons apprises de programmes antérieurs et des évaluations

Globalement, les **mécanismes de gestion** initiés lors de la phase 2017-2021 sont **conservés** car ayant largement démontré leur potentiel à améliorer la dynamique du Programme, y compris en période de crise sanitaire:

- approche et concertation collective, comme préconisé par l'évaluation externe intermédiaire (recommandation 3).
- déclinaison de la ToC en un planning stratégique global, applicable à tous, décliné en plans opérationnels de courte durée et révisé biannuellement;
- mutualisation des moyens pour une mise à niveau générale des communes bénéficiaires dans les secteurs d'intervention privilégiés;
- recours aux évolutions technologiques pour faciliter la concertation tout en minimisant le temps et le coût financier et environnemental des déplacements.

Evolution majeure, la portée du Programme sera élargie, passant d'un focus quasi exclusif sur les avancées techniques et administratives au sein des seuls services communaux visés par les secteurs d'intervention et sur la coordination locale les sous-tendant, à une volonté d'**impliquer plus amplement l'institution locale et**, plus largement encore, **les populations** dans les choix de développement et leur mise en application. Le soutien de tout type d'acteurs présents sur le territoire et pouvant venir en soutien à l'action sera recherché, dans une logique de MSPs. Ce changement d'approche vise à rencontrer, au moins partiellement, la 4^{ème} recommandation de l'évaluation externe, relative à une meilleure structuration et visibilité du PCIC.

- La thématique **environnement**/changement climatique est directement intégrée **dans l'outcome et le R7**, et non plus traitée comme un paramètre externe, dont la prise en compte s'est avérée problématique pour les partenaires.
- Cette difficulté s'étant aussi présentée pour la thématique **genre** et comme aussi préconisé dans le cadre du CSC, celle-ci est maintenant prise en compte tant dans l'outcome que dans la ToC, au travers de **la stratégie LNOB**, précisée pour tous les résultats concernés.
- Dans un objectif d'obtenir davantage de prévisibilité sur les contributions des uns et des autres, il sera laissé à la commune belge/burkinabè le choix du type de rôle qu'elle veut jouer au sein du PCIC selon ses propres moyens et volonté politique, allant de simplement « solidaire » à plus « engagée/innovante » et jusque « (co)pilote », répondant ainsi aux 2^{ème} et 5^{ème} recommandations de l'évaluation externe, qui préconisait que soient encore **mieux spécifiés les rôles et obligations des partenaires du PCIC**. Cette évolution rejoint les scénarios 3, 4 et 5 proposés par elle, dont il était indiqué déjà dans la réponse managériale d'avril 2019 qu'ils devraient idéalement être combinés.

2. Prise en compte des leçons apprises via le CSC, les DS et les trajets d'apprentissage

Comme préconisé par le CSC:

a. depuis plusieurs années déjà:

- la **digitalisation** était déjà bien présente dans les travaux de modernisation de la gestion de l'état civil;
- les partenaires communaux du PCIC se renforcent mutuellement par le **partage** et la **mutualisation des expertises** présentes au niveau local.

b. à l'avenir:

- la **digitalisation** sera **intégrée à davantage de secteurs** de compétence communale (v. chap II.B.7);
- au travers des actions qui seront menées sur la gestion foncière, le PCIC prévoit de s'attaquer à l'une des **causes structurelles de conflit** qu'est l'absence de **sécurisation du droit de propriété**, via son R4;
- dans un contexte d'espace civique en réduction, le PCIC soutiendra la **participation** des communautés à la vie publique locale et le **dialogue** entre celles-ci et les autorités communales au travers de ses R2 et R6, lesquels s'appuieront notamment sur les MSPs qui seront noués en soutien aux ToC locales;
- l'apprentissage de pair à pair, déjà très présent dans le PCIC, trouvera une prolongation naturelle via l'**appréciation entre pairs, en particulier au niveau local**.

Annexes obligatoires classées par outcome

Titre de l'annexe	Type of document	Fichier
Annexe 1 - ToC - Burkina Faso	Théorie du Changement associée à l'outcome	https://fundhub.openaid.be/sites/default/files/2021-07/Annexe%201%20-%20ToC%20-%20Burkina%20Faso_0.docx

Titre de l'annexe	Type of document	Fichier
Annexe 3 - Fiches signalétiques par partenariat - Burkina Faso - PPA 2022-2026- revue mars 2022	Fiche signalétique par partenaire	https://fundhub.openaid.be/sites/default/files/2022-03/Annexe%203%20-%20Fiches%20signal%C3%A9tiques%20par%20partenariat%20-%20Burkina%20Faso%20-%20PPA%202022-2026%20revue%20mars%202022.docx
Annexe 4 - Convention partenariat - Commune belge Commune africaine UVCW - PPA 2022-2026	Convention de Partenariat	https://fundhub.openaid.be/sites/default/files/2021-07/Annexe%204%20-%20Convention%20partenariat%20-%20Commune%20belge%20Commune%20africaine%20UVCW%20-%20PPA%202022-2026_2.doc
Annexe 5b - Fiches signalétiques par collaboration PPA 2022-2026 - Burkina Faso	Fiche signalétique par collaboration	https://fundhub.openaid.be/sites/default/files/2021-07/Annexe%205b%20-%20Fiches%20signal%C3%A9tiques%20par%20collaboration%20PPA%202022-2026%20-%20Burkina%20Faso.docx
Annexe 6c - Convention collaboration - Bénin Burkina Faso Maroc RDC Sénégal - Echos Communication Brulocalis UVCW- PPA 2022-2026 - juillet 2021	Convention de Collaboration	https://fundhub.openaid.be/sites/default/files/2021-07/Annexe%206c%20-%20Convention%20collaboration%20-%20B%C3%A9nin%20Burkina%20Faso%20Maroc%20RDC%20S%C3%A9n%C3%A9gal%20-%20Echos%20Communication%20Brulocalis%20UVCW-%20PPA%202022-2026%20-%20juillet%202021.docx
Annexe 2 - Analyse des risques - Burkina Faso	Analyse des risques associée à l'outcome	https://fundhub.openaid.be/sites/default/files/2021-07/Annexe%202%20-%20Analyse%20des%20risques%20-%20Burkina%20Faso.docx
Cadre logique indicatif Burkina Faso 2022-2026	Autre	https://fundhub.openaid.be/sites/default/files/2021-07/Cadre%20logique%20indicatif%20Burkina%20Faso%202022-2026.xlsx
Annexe complémentaire: Partenariat : stratégie de réciprocité	Autre	https://fundhub.openaid.be/sites/default/files/2022-03/Annexe%20Partenariat%20Strat%C3%A9gie%20de%20r%C3%A9ciprocit%C3%A9%20au%20sein%20du%20PCIC%202022.docx

Budget de l'outcome

T4 - Coûts opérationnels

HEADINGS	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL

TOTAL OPERATIONAL COSTS FOR THE OUTCOME	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL

Description

1. Le montant total de l'outcome intègre 3 paramètres (cf. partie II.G.4):

- accroissement du nombre de partenariats, de 7 à 9;
- élargissement de l'outcome à de nouveaux domaines d'intervention, qui vont s'avérer coûteux (dont le foncier);
- capacités accrues de mise en œuvre dans les délais convenus.

2. Les montants annuels sont en croissance jusqu'en 2025, pour prendre en compte le temps nécessaire à la préparation et au déploiement des ToC locales, qui constituent une nouveauté et devront s'inscrire dans un cadre multi-acteurs, encore à construire. Il a donc semblé raisonnable de n'envisager les activités les plus ambitieuses qu'à partir de la mi-parcours, après cette phase de rodage.

3. Les investissements sont stables en proportion par rapport à la phase 2017-2021, car:

- Si certaines infrastructures en soutien au fonctionnement des services d'état civil ont déjà financées antérieurement, l'élargissement du PCIC à d'autres domaines de la vie communale continuera de nécessiter des investissements en complément;
- Les nouvelles communes (Bassi et Tikaré) devront bénéficier d'équipements et infrastructures plus conséquents, au titre de « rattrapage », déjà financés pour les autres lors des phases de programmation précédentes;
- Certains investissements liés au recours croissant aux énergies renouvelables restent d'actualité partout.

4. Pour ce qui concerne les frais de fonctionnement:

- L'essentiel concerne le recours à la sous-traitance;
- Le reste concerne surtout des frais de déplacement, les missions étant elles-mêmes en recul, grâce au recours aux nouvelles technologies qui permettent la concertation à distance.

5. Les frais de personnel sont, comme précédemment, ceux de l'UVCW exclusivement, correspondant à l'appui en expertise de type senior fourni par celle-ci, en complément à celle des communes belges. Ils correspondent à 30% d'un ETP senior, correspondant au poids que représentent les partenariats belgo-burkinabè sur l'ensemble des partenariats du PCIC (9/31).

Contacts

Coordonnées de la personne de référence de l'ACNG pour cet outcome, en Belgique

Nom :	Isabelle COMPAGNIE
Téléphone :	+32 81 240 635
E-mail :	isabelle.compagnie@uvcw.be

Coordonnées de la personne de référence de l'ACNG pour cet outcome, ou de son représentant, sur le terrain

Organisation :	Commune de Gourcy, Burkina Faso
Nom :	Lasséné Germain OUEDRAOGO
Téléphone :	+226 70 29 76 88 ou +226 78 24 52 21
E-mail :	ouedlgermain@gmail.com

Annexes obligatoires classées par outcome

Fichier

Liste des partenariats/collaborations pour l'outcome

Liste des partenariats pour l'outcome

Acronyme BT

Nom complet Bastogne-Tikaré

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
34.525,26	35.978,92	34.435	36.931,59	35.145	177.015,77

Acronyme FT

Nom complet Fernelmont-Tiébé

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
34.525,26	35.978,92	34.435	36.931,59	35.145	177.015,77

Acronyme FB

Nom complet Fleurus- Bassi

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
34.525,26	35.978,92	34.435	36.931,59	35.145	177.015,77

Acronyme LD

Nom complet Lessines - Arrondissement n° 2 de Bobo-Dioulasso

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
34.525,26	35.978,92	34.435	36.931,59	35.145	177.015,77

Acronyme LB1

Nom complet Leuze-en-Hainaut Arrondissement n° 1 de Ouagadougou

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
34.525,26	35.978,92	34.435	36.931,59	35.145	177.7015,77

Acronyme LB2

Nom complet Leuze-en-Hainaut Arrondissement n° 2 de Ouagadougou

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
34.525,26	35.978,92	34.435	36.931,59	35.145	177.015,77

Acronyme OG

Nom complet Oupeye - Gourcy

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
34.525,26	35.978,92	34.435	36.931,59	35.145	177.015,77

Acronyme RK

Nom complet Ramillies - Kombissiri

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
34.525,26	35.978,92	34.435	36.931,59	35.145	177.015,77

Acronyme WS

Nom complet Woluwe-Saint-Pierre- Arrondissement n°3 de Ouagadougou

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
34.525,26	35.978,92	34.435	36.931,59	35.145	177.015,77

Liste des collaborations pour l'outcome

Budget mis à disposition

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL